

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du jeudi 15 octobre 2015</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 octobre 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 15 octobre 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p><b>Délibération n°D_2015_10_15_05</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget eau et assainissement 2015 – Exercice 2015 - Décision modificative n°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget 2015 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget eau et assainissement de l'exercice 2015 :

**Section d'exploitation**

**Dépenses d'exploitation**

Article 6061 – Fournitures non stockables	+	900.00 €
Article 6063 – Fournitures d'entretien et de petits équipements	+	100.00 €
Article 617 – Etudes et recherches	+	3 000.00 €
Article 618 – Divers	+	1 000.00 €
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	+	<b>5 000.00 €</b>

**Recettes d'exploitation**

Article 7474 – Participation commune	+	5 000.00 €
<b>Total recettes d'exploitation</b>	+	<b>5 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2 du budget eau et assainissement de l'exercice 2015 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 20/10/2015</p> <p>Et de la publication le : 20/10/2015</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 20 octobre 2015</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---

